

Lors du congrès 2021 de la FNSPF à Marseille, le Président de la République annonçait la suppression de la part agent (1,8%) de la surcotisation CNRACL. Quelques semaines plus tard, le parlement l'actait définitivement.

+ C'EST DONC DÈS CE MOIS DE JANVIER 2022 QUE VOUS AUREZ LE PLAISIR DE VOIR APPARAÎTRE LE BÉNÉFICE DE CETTE MESURE SUR VOTRE BULLETIN DE SALAIRE +

C'est une victoire historique pour notre profession! L'UNSA-SDIS de France n'a jamais cessé de militer pour faire annuler ce prélèvement injuste que les sapeurs-pompiers professionnels versaient depuis 18 ans...

Notre détermination a fini par payer et même si les dossiers sont encore nombreux pour assurer un avenir serein à notre profession, il faut savoir saluer les victoires grâce à la mobilisation des agents et des partenaires sociaux...